

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 72H/13
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2403/s.554
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 203.
Rénovation et transformation de l'appartement du dernier étage.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme O. Bouchenak)

En réponse à votre lettre du 24/04/2014, sous référence, reçue le 28/04/2014, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14/05/2014.

La demande concerne un immeuble d'avant 1932 qui se situe dans la zone de protection et à côté de l'ancien cinéma Rialto, sis rue Haute 207, de celle de l'école André Funck, sise rue des Capucins, 58.

La demande concerne la rénovation et la transformation de l'appartement du dernier étage avec l'ajout d'un accès vers la toiture plate pour l'aménager en terrasse. La demande concerne également la régularisation d'un ancien balcon transformé en cuisine et donc intégré à l'appartement, avec un châssis en PVC. La CRMS n'a pas de remarque quant à la régularisation de la transformation du balcon en façade arrière, à l'exception du châssis en PVC qui dévalorise la qualité du bâti et son environnement immédiat classé (voisin). La Commission suggère d'utiliser un matériau plus noble.

Pour ce qui est de l'utilisation de la toiture comme terrasse et sa protection par des garde-corps à l'avant et l'arrière du toit, la CRMS demande de veiller au respect des prescriptions urbanistiques en vigueur pour ce type d'intervention. Elle insiste également pour que le garde-corps, côté rue, ne soit pas visible depuis l'espace public.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn (+ par mail : M. Fr. Timmermans) ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).